

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Rapport spécial annuel - Année 2015

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.1524-3 du code général des collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte locales établissent un rapport spécial annuel sur les conditions de l'exercice des prérogatives de puissance publique pour le compte d'une collectivité ou d'un groupement.

Dans le cadre de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers, en date du 11 janvier 2010, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise a établi le rapport spécial des prérogatives de puissance publique exercées par le biais des procédures d'expropriations engagées sur l'année 2015, à la suite de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 8 août 2013.

La SPLAAD a engagé treize procédures d'expropriation devant le juge, qui a prononcé douze ordonnances d'expropriation les 30 juin ou 12 décembre 2014, un dossier ayant fait l'objet d'un protocole d'accord suivi de la réalisation de la vente.

Sur les douze procédures, un désistement a donné lieu à la signature d'un traité d'adhésion, un dossier est en attente de jugement et dix dossiers ont été jugés, dont sept jugements ont fait l'objet d'appel.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour le compte de la Ville au cours de l'année 2015, ci-annexé.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ